

RÉGION

06/05/2021

LIÈGE - POLÉMIQUE

# Total réclame 1.000 € au resto liégeois pour lui garantir l'électricité

Valentine Politi est la patronne de Mad'In Home dans la galerie Saint-Lambert.

LH/FB



Valentine Politi est la patronne de Mad'In Home dans la galerie Saint-Lambert.LH/FB

Valentine Politi est la patronne du restaurant Mad'In Home, installé dans les galeries Saint-Lambert, à Liège. Comme tous les autres établissements horeca du pays, le sien a fermé ses portes en octobre dernier, contraint et forcé vu les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise du Covid-19. Et, comme tous les autres, il tente de survivre malgré tout. Mais aujourd'hui, alors qu'elle entrevoit enfin une possibilité de rouvrir les portes de son établissement prochainement, la restauratrice liégeoise est confrontée à

une nouvelle tuile : son fournisseur d'électricité, Total, lui réclame en effet une provision de 1.000 euros « pour garantir la continuité du contrat »...

En cause, la situation financière délicate dans laquelle se trouve Valentine Politi. Situation dont elle ne se cache pas : « Quand j'ai reçu mon décompte, en mars, j'ai demandé un délai pour payer, parce que j'étais fermée depuis plusieurs mois, raconte-t-elle. Dans un premier temps, ils m'ont dit qu'ils étaient d'accord d'attendre la réouverture, mais ils m'ont quand même demandé mon bilan comptable 2020. Je le leur ai donné, pensant qu'ils voulaient s'assurer que j'avais bien besoin de ce report, mais ils m'ont ensuite demandé cette garantie de 1.000 euros, parce que je suis une société à risques vu la situation du secteur horeca. Ils me reprochaient de ne pas avoir de liquidités. Alors qu'il était évident qu'après autant de mois de fermeture, je n'en avais plus... »

Alors que le monde politique dans son ensemble appelle à soutenir le secteur horeca, particulièrement touché par la crise du Covid-19, la position de Total semble donc étonnante. D'autant que la restauratrice liégeoise ne figurait pas dans la liste des mauvais payeurs, assure-t-elle : « J'étais en ordre pour l'électricité jusque fin avril, à l'exception de cette régularisation pour laquelle ils avaient finalement accepté un plan d'apurement. Je dois payer la moitié en mai et l'autre moitié en juin. Ce qui va être compliqué quand même, parce que je n'ai pas de terrasse, je ne saurai donc pas rouvrir ce 8 mai. C'est vrai que ma société est en procédure de réorganisation judiciaire, mais ça fait déjà un moment et la situation était en train de se redresser. J'ai toujours été sérieuse dans mes dossiers, j'ai toujours tout régularisé. En 2019, j'étais même en positif, mais les fournisseurs remontent toujours à 2016, qui était ma pire année. »

Cette demande de garantie apparaît donc comme un énième coup de massue pour cette restauratrice qui comptait enfin pouvoir sortir la tête hors de l'eau. Car les liquidités demandées ne reviendront qu'avec la réouverture du restaurant. Or, pas de réouverture sans électricité...

Et si les aides gouvernementales sont les bienvenues, elles ne suffisent pas à couvrir tous les frais, loin de là. « J'ai perdu 300.000 euros de chiffre d'affaires, termine Mme Politi, et j'ai reçu 16.500 euros. Là, je viens de devoir payer une facture annuelle récurrente, qui est de 7.000 euros. Il me reste 1.200 euros sur mon compte professionnel, je ne peux pas aller en négatif et les banques me refusent tout prêt, parce que le secteur horeca présente actuellement trop de risques. Ces 1.200 euros, je vais donc en avoir besoin pour acheter des marchandises pour la réouverture. »

Et changer de fournisseur ne résoudrait manifestement pas le problème. « Je l'ai envisagé, pour aller chez Mega, qui est le fournisseur pour mon privé. Mais là aussi, après analyse de mon dossier, on me réclame une provision de 1.000 euros... »